

SNPDEN

Académie de Lille

Le 23 février 2009

Guy SVELON
Secrétaire académique
à
M. Michel DEVRED
Secrétaire académique du SNES
209, rue Nationale
59000 Lille

Monsieur le Secrétaire académique,

A un moment où notre institution, et plus particulièrement notre académie, traversent une période difficile en raison de la mise en œuvre d'une politique débouchant sur de nombreuses suppressions de postes et une augmentation démesurée de l'enveloppe des heures supplémentaires, je tiens à vous faire part de propos totalement inacceptables tenus mercredi dernier par un de vos représentants lors de la réunion du conseil d'administration du lycée Corot.

Alors que nous évoquions la mise en place des compléments de service donnés et reçus, un représentant du SNES a voulu apporter des précisions, notamment à l'intention des parents et des élèves. Ces décisions concernant ces échanges de service se prendraient lors « *de réunions clandestines durant lesquelles les chefs d'établissement arrêtent des mesures en dehors du contrôle des professeurs.* » Le terme « clandestin » constitue une atteinte à notre légitimité et aux fondements mêmes de notre mission. Les chefs d'établissement sont ainsi présentés comme des personnes participant à un complot contre les enseignants. Ces accusations veulent jeter le discrédit sur le travail que nous effectuons. En la circonstance, dans un contexte particulièrement délicat, les personnels de direction n'ont d'autre but que d'éviter la suppression de postes. Cette stigmatisation repose sur une analyse simpliste et manichéenne, totalement déconnectée de la réalité.

Je tiens à préciser que la démarche entreprise aujourd'hui n'est pas personnelle mais décidée par le secrétariat académique du SNPDEN, organisation syndicale dont la représentativité vient d'être clairement réaffirmée lors des dernières élections professionnelles. Il va de soi que nous aurions réagi de la même manière si ces paroles avaient été prononcées en d'autres lieux, face à d'autres collègues. Cette mise en cause prend, en la circonstance, un relief particulier dont personne ne peut croire qu'il soit le fait du hasard. Elle constitue une offense à l'ensemble de notre corps.

Vous avez demandé à nous rencontrer. Cette rencontre ne saurait avoir lieu sans une mise au point préalable de votre part.

Enfin je dois ajouter que, durant le même conseil d'administration, les professeurs qui effectuent des heures supplémentaires ont été qualifiés de « *prédateurs* ». Je laisse vos collègues apprécier cette formule.

Vous connaissez l'attachement de notre organisation syndicale à la défense d'un service public de qualité et à la démocratisation de notre système éducatif. Je ne doute pas que vous partagiez ces valeurs.

Bien à vous.



G. SVELON

Photocopie de ce courrier adressée à :

- Monsieur Philippe GUITTET, Secrétaire Général du SNPDEN
- Monsieur Jean Paul CABOCHE, Secrétaire académique de l'UNSA Education
- Monsieur Georges BOUCHARD, Secrétaire académique de la FSU.

Syndicat National des Personnels de Direction de l'Education Nationale

Secrétariat académique : Guy Savelon Lycée Jean- Baptiste Corot - 133, rue Saint-Vaast 59508 Douai Cedex Téléphone : 03 27 71 81 20 Télécopie : 03 27 71 81 33 Adresse électronique : guy.savelon@ac-lille.fr